

Décision portant organisation d'élections partielles de représentants des usagers dans certains conseils de composante de l'université de Rouen Normandie

- scrutins du mardi 25 mars 2025 –

- ESITech, INSPE, IPAG, IUT Évreux, IUT Rouen, UFR DESP, UFR SHS -

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE

Vu :

- Le code de l'éducation, notamment les articles L713-3 et L713-9, L719-1 à L719-2, L721-3, D713-1, D721-1, D721-4 à D721-7, D719-1 à D719-40,
 - Les statuts de l'université,
 - Les statuts des composantes concernées,
 - L'avis du comité électoral consultatif du 05 mars 2025,
- Considérant la vacance de certains sièges,

DECIDE

Article 1

Sont organisées des élections partielles le **mardi 25 mars 2025** afin de pourvoir dans les collèges des conseils de composantes, pour la durée du mandat restant à courir jusqu'en décembre 2026, les sièges vacants suivants :

Composante	Collège	Nombre de sièges vacants
ESITech	Usagers	4
INSPE	Usagers	4
IPAG	Usagers	3
IUT Evreux	Usagers	5
IUT Rouen	Usagers	9
UFR DESP	Usagers	10
UFR SHS	Usagers	7

Article 2

La directrice générale des services et les responsables des composantes concernées sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter

de sa publication sur le site internet de l'université¹ et transmission à la rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités.

Mont-Saint-Aignan, le 05 mars 2025

Le président



Franck LE DERF

¹ <https://donneesreglementaires.univ-rouen.fr/>